



LES FORMALITES INTERNATIONALES

LA GESTION ELECTRONIQUE DES FORMALITES INTERNATIONALES (GEFI)

Vous souhaitez exporter des marchandises à l'étranger et devez fournir un certificat d'origine pour vos marchandises ? En rédigeant un certificat d'origine, vous allez certifier l'origine des produits que vous souhaitez exporter.

Avec la Gestion Electronique des Formalités Internationales, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille facilite vos formalités internationales !

Service en ligne sur le site internet : www.grand-lille.cci.fr (rubrique Entreprises / Formalités / Export)

Délivrance d'un certificat d'origine dématérialisé, signé électroniquement, utilisable dans vos échanges bancaires et commerciaux, et sur demande expresse, d'un certificat d'origine imprimé

Prise en charge (par dossier)	3,60 € TTC (TVA 19.6 % incluse)
VISAS € nets / exonérés de TVA articles 261 c et 256 B /code général des impôts	
Visa CO électronique	8.00
Visa facture	8.00
Légalisation de signature	8.00
IMPRIMES LASER € TTC / TVA 19,6% incluse	
Imprimés (1 original + 2 copies + la version électronique)	3.00
Copie supplémentaire	1.00
Envoi courrier simple	
A partir de 0.70 € TTC (TVA 19.6 %)	
Envoi courrier recommandé	
A partir de 5.20 € TTC (TVA 19.6 %)	